



Bordeaux, le 18 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en service d'un itinéraire sécurisé sur la route de Soulac

Un itinéraire sécurisé va être mis en service ce vendredi 19 janvier 2018 sur la route de Soulac entre les communes du Taillan-Médoc et du Verdon-sur-Mer, sur un parcours de 84 kilomètres. En effet, entre 2012 et 2017, 12 personnes ont perdu la vie sur cette route et 52 accidents graves ont été enregistrés.

Ce dispositif s'appuie sur un radar, dit autonome, qui sera déplacé régulièrement sur cet itinéraire dans les deux sens de circulation et contrôlera de manière discriminante les vitesses maximales autorisées des véhicules légers et des poids lourds.

24 panneaux ont été placés le long de cet itinéraire pour indiquer le contrôle de vitesse. L'objectif est de mettre un terme aux mauvais comportements de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse, dans une logique de sécurisation globale d'un axe analysé comme particulièrement accidentogène.

Le radar autonome sera complété par les dispositifs de contrôles mobiles (voiture avec radar embarqué, radars mobiles...).

D'autres itinéraires du département seront équipés de ce même dispositif de contrôle dans les prochains mois, et notamment la route de Blaye-Mirambeau (D137) dès mars 2018.

50 itinéraires leurres sont actuellement opérationnels en France dont 6 dans la région Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne et Haute-Vienne).